

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

PROCES VERBAL

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de LURIECQ, le lundi 3 avril 2023 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Alain LIMOUSIN, Maire.

Membres présents : 13

Membres excusés : 2

M. Jean-Claude MAYEUX (pouvoir à M. Cédric BONHOMME)

Mme Gaëlle DEAL (pouvoir à Mme Véronique FAURE)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Monsieur le Maire désigne Madame Nathalie PANAZZA comme secrétaire de séance.

Le PV de la séance précédente en date du 24 février 2023 du conseil municipal a été approuvé à l'unanimité.

I/ PERSONNEL

1/ Stagiaire

Angèle ROCHE, stagiaire au secrétariat de mairie depuis le lundi 16 janvier 2023, termine son parcours de formation de secrétaire de mairie le mercredi 5 avril 2023.

2/ Ecole

La directrice du périscolaire a fait passer les évaluations professionnelles aux agents de l'école. Le Maire souhaite rencontrer certains agents afin de faire un point annuel.

3/ Organisation service technique

Frédéric REVEILLÉ est actuellement en poste une semaine sur deux au service technique via la Promotion de l'Emploi à Estivareilles. Son contrat va évoluer à partir du 2 mai 2023 à raison de 35h par semaine.

4/ CDG proposition d'adhésion au service de médiation préalable obligatoire

Pour rappel, au précédent conseil municipal, il était évoqué la possibilité d'adhérer au service de Médiation préalable obligatoire du CDG42. Ce service permet aux collectivités territoriales qui le souhaitent de privilégier la médiation avant tout recours contentieux devant le Tribunal administratif. Cette médiation constitue un des modes alternatifs de règlement des différends qui, grâce à l'intervention d'une tierce personne neutre et impartiale, permet à l'employeur et son agent de trouver un accord. Pour adhérer à ce service, la commune doit prendre une délibération et signer une convention avec le CDG42.

Aussi, après en avoir délibéré, les conseillers décident de prendre la délibération et autorisent le Maire à signer la convention avec le CDG42.

II/ ECOLE

1/ Courrier envoyé aux parents d'élèves problèmes d'incivilités

Un courrier a été envoyé aux parents d'élèves suite à des incivilités récurrentes entre élèves ainsi qu'envers le personnel de l'école et du périscolaire. La mairie rappelle que les temps périscolaires ne sont pas obligatoires et sont mis en place pour aider les familles. Le conseil municipal espère que cette situation va s'améliorer rapidement.

2/ Compte-rendu réunion du vendredi 31 mars

Suite au comportement dangereux d'un élève envers son camarade lors d'une récréation, une réunion de l'équipe éducative s'est tenue le vendredi 31 mars à l'école, en présence :

- du directeur de l'école,
- du Maire,
- de l'inspectrice de circonscription,
- d'une enseignante spécialisée,
- de la directrice du périscolaire,
- d'une professeure,
- de la famille concernée

En effet, devant les difficultés rencontrées par certains élèves de l'école, il est nécessaire de construire un projet commun et d'accompagner les familles.

La mise en place de formations plus spécifiques pour le personnel a notamment été envisagée.

3/ Compte-rendu du Conseil d'école

Le conseil d'école a eu lieu le 6 mars 2023.

La fermeture de la 6^{ème} classe a été actée par l'Académie.

L'effectif pour la rentrée 2023 devrait être d'environ 112 élèves.

Pour rappel, et suite aux interrogations de certains parents, la prochaine rentrée scolaire sera toujours organisée avec des semaines de 4 jours et demi. Cette organisation n'a pas été remise en question lors du conseil d'école.

4/ Demande de dérogation

Suite à la demande de dérogation d'une nouvelle famille sur la commune de Luriecq, un accord entre les deux communes a été trouvé afin que l'enfant reste à l'école de Saint Jean Soleymieux.

III/ FINANCES

1/ Comptes administratifs 2022

1-1/ Budget commune :

Fonctionnement : la section fait apparaître un excédent de 578 736,78 € qui est affecté comme suit :

- 300 000 € en excédent de fonctionnement capitalisé (recette investissement 2023).
- 278 736,78 € en excédent de fonctionnement reporté.

Investissement : la section fait apparaître un excédent de 219 010,11 € qui sera repris en 2023. Le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 sont approuvés à l'unanimité.

1-2/ Budget périscolaire :

Fonctionnement : la section fait apparaître un excédent de 84 174,13 €.

Investissement : aucune opération n'est votée sur cette section.

Le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 du budget annexe « périscolaire » sont approuvés à l'unanimité.

Pour rappel, le budget périscolaire a été intégré au budget principal. En effet, le budget périscolaire n'ayant plus lieu d'être, la trésorerie avait proposé aux conseillers de clôturer ce budget au 30 novembre 2022 et de reprendre le résultat dans le budget principal de la commune.

2/ Budget primitif 2023

2-1/ Budget commune :

Fonctionnement : la section s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 1 255 379,75 €.

Investissement : la section s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 949 843,15 €.

Les principaux chantiers sont :

- Pump track
- Salle du théâtre
- Toilettes publiques
- Clos du Tilleul

2-2/ Vote des taux d'imposition 2023 :

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales comme en 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 soit :

Foncier Bâti : 32.21%

Foncier Non Bâti : 47.37%

Taxe d'habitation : 9.31%

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal fixe chaque année le taux des taxes directes locales. Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales.

Aussi, après en avoir délibéré, les conseillers décident à l'unanimité de maintenir ces taux.

2-3/ Subventions aux associations :

Le budget prévisionnel est de 10 000 €.

Les subventions votées pour un montant total de 6540,00 € sont attribuées à :

- le Secours Populaire,
- le collège privé de Saint Bonnet Le Château (voyages scolaires pour les élèves qui habitent la commune),
- les donneurs de sang,
- le football club Luriecquois,
- l'amicale des sapeurs-pompiers,
- les restos du cœur
- le comité d'animation.

D'autres subventions pourront être votées en cours d'année selon les demandes.

Le budget primitif 2023 est voté à l'unanimité.

IV/ TRAVAUX EN COURS

1/ Bonification exceptionnelle du soutien Réno'lution

Dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), le SIEL bénéficie d'une enveloppe d'aide à la maîtrise d'œuvre de travaux de rénovation énergétique. Le SIEL a fait le choix de déterminer des critères d'affectation de cette aide. Le projet de rénovation du bâtiment de la médiathèque et des logements a été retenu et une aide de 14 648.93€ va être versée à la commune (en complément du soutien Réno'lution de 13 484€).

2/ Réflexion EDF école, abonnement... changement compteur école ?

Le fort rebond économique qui a suivi la crise sanitaire, puis le conflit en Ukraine, ont fait gonfler les prix des énergies. De nouveaux contrats EDF ont été signés par la commune afin de bénéficier des tarifs réglementés pour les bâtiments municipaux...

Cependant, le contrat EDF de l'école n'a pu être modifié et reste sous un contrat non réglementé car la puissance utilisée est supérieure à 36 kWh (ticket jaune). Une réflexion va être engagée notamment avec le SIEL, afin d'évaluer la faisabilité pour réduire la puissance en dessous de 36 kWh, ce qui permettrait de modifier l'abonnement (ticket bleu) et de bénéficier d'un tarif règlementé.

3/ Salle du théâtre

Les conseillers se sont rendus à la salle du théâtre, située en dessous de la salle ERA, le samedi 25 mars, afin d'étudier les possibilités d'aménagement de cet espace en vue de l'améliorer et le rénover. Il a été décidé de consulter un architecte pour mener à bien ce projet.

4/ Réunion PLUi avec LFa le 19 avril à 9h00 en mairie

Dans le cadre de l'élaboration du futur plan local d'urbanisme intercommunal, une réunion est prévue le mercredi 19 avril à 9h00.

5/ Toilettes publiques

Les travaux d'installation des toilettes publiques sur le parking en face de Rézo, seront réalisés du 9 au 22 octobre 2023.

6/ Changement canalisations AEP Borron

Loire Forez agglomération va changer les canalisations AEP (eau potable) dans les hameaux de Boron et Sommeriecq cette année.

V/ LFA

1/ Centre ados, centre aéré

A l'avenir, les centres ados et centres aérés devraient être gérés par l'organisme Léo Lagrange. En effet, comme évoqué lors du précédent conseil municipal, Loire Forez agglomération ne souhaite plus en avoir la gestion.

2/ Compte-rendu diverses réunions

- Projet Culturel de Territoire : Nous avons participé aux réunions concernant le projet culturel de territoire. Le but est de faire émerger une politique culturelle intercommunale co-construite avec les acteurs du territoire en repérant ce qui fait culture sur le territoire et en prenant en compte la maturité des actions culturelles d'ores et déjà engagées.

- Une rencontre a eu lieu le mardi 7 mars entre le Maire, le 1^{er} adjoint et un conseiller délégué de la commune ainsi que le président, le vice-président et des membres du service assainissement de Loire Forez agglomération, afin d'échanger sur le projet de réhabilitation de la station d'épuration des Rivières.

En effet, les travaux devaient débuter au printemps 2023 mais ceux-ci sont reportés d'environ neuf mois car un complément d'étude est nécessaire pour l'installation projetée.

VI/ QUESTIONS DIVERSES

1/ Vœu des Conseils Municipaux à envoyer au Président de la République

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une proposition de texte de vœu de l'intersyndical à adresser au Président de la République concernant la réforme des retraites.

Après en avoir délibéré, les conseillers à la majorité des voix (11 voix Pour, 4 Contre) approuvent la démarche. Ils autorisent le Maire à transmettre le vœu au Président de la République par l'intermédiaire de Monsieur le Sous-Préfet.

2/ Réponse courrier M. CHAPUIS

Suite au courrier de Monsieur CHAPUIS dans lequel il demande l'achat d'une parcelle communale boisée, le conseil municipal a fait estimer celle-ci. Après concertation, il a été décidé de vendre la parcelle à Monsieur CHAPUIS à 5 000 €. Un courrier l'informant de la proposition lui sera adressé dans les prochains jours.

3/ Rencontre avec l'association St Irénée

Les membres de l'association St Irénée ont rencontré le Maire de la commune afin de lui soumettre des propositions concernant la rénovation et l'amélioration de certains monuments (croix et église). La municipalité les remercie pour leur intention de don financier dans le cadre de la préservation du patrimoine de la commune.

4/ Bar-tabac

Le bar-tabac est fermé et mis en vente. Le conseil municipal s'interroge sur le devenir de ce commerce qui est important pour la commune. Le Maire se renseignera auprès des douanes pour avoir plus d'informations.

5/ Chiens errants

Des personnes empruntant la voie communale route des Carrières se plaignent de l'agressivité et de la divagation de plusieurs chiens appartenant à un habitant de cette rue. Ce dernier a été rencontré et il lui a été demandé de clôturer sa propriété.

Malgré plusieurs rappels, la situation ne s'est pas améliorée.

Il a été décidé d'envoyer un courrier à l'habitant afin de lui rappeler ses obligations.

6/ DIA JOUVE OLLAGNIER – TEYSSIER

La mairie ne préempte pas.

7/ DIA conjoints BALEYDIER-GAILLOT

La mairie ne préempte pas.

8/ Association de jeunes

Un groupe de Luriecquois veut monter une association de jeunes afin de proposer des activités spécifiques. Une rencontre avec le Comité d'animation peut être envisagée.

Monsieur le Maire clôture la séance à 23h00.

Prochain conseil le vendredi 28 avril 2023.

Signatures :

Alain LIMOUSIN
Maire



Nathalie PANAZZA
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Panazza', is written on the page.